



Conditions générales de ventes

CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées CGV, sont conclues entre les parties: - L'AGR l'école de l'image, domicilié 2 bis rue Rollin, 44100 Nantes - Et entre toute personne physique souhaitant s'engager dans une formation dispensée par l'AGR, ci-après dénommée « le Client ». « Dossier d'inscription » désigne le contrat de droit privé signé entre l'AGR et le Client qui finance lui-même sa formation.

OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

DOCUMENTS CONTRACTUELS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'AGR met à la disposition du Client un dossier d'inscription accessible en ligne, comprenant les documents contractuels, les informations relatives à la formation choisie ainsi que, le cas échéant, la liste des pièces justificatives à fournir.

Le Client procède à son inscription en ligne et s'engage à compléter l'ensemble des informations demandées, à transmettre les pièces justificatives requises et à effectuer le règlement correspondant, selon les modalités et délais indiqués par l'AGR.

La validation de l'inscription en ligne vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que, le cas échéant, des conditions particulières applicables à la formation choisie. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des documents contractuels qui lui sont communiqués dans le cadre de son inscription.

L'inscription ne devient définitive qu'après réception et validation par l'AGR de l'ensemble des éléments requis, notamment des pièces justificatives et du règlement, sous réserve des conditions d'admission applicables à la formation concernée.

L'AGR se réserve la possibilité de demander au Client toute pièce ou information complémentaire nécessaire à la constitution ou à la validation de son dossier d'inscription.

Les échanges et documents relatifs à l'inscription peuvent être effectués par voie électronique. Le Client garantit l'exactitude et l'actualisation des informations communiquées à l'AGR dans le cadre de son inscription.

FRAIS D'INSCRIPTION & CESSATION ANTICIPÉE DE LA FORMATION

Les frais d'inscription s'élèvent à 400 euros. Ils sont versés par tous les élèves une seule fois dans la scolarité. Les étudiants s'inscrivant avant de connaître le résultat du Baccalauréat, auront la possibilité, s'ils le souhaitent de renoncer à leur inscription en cas d'échec à cet examen. Ils peuvent également reporter le bénéfice de leur admission pendant 1 an, dans ce cas, les droits d'inscription seront conservés. Les frais d'inscription seront remboursés, suivant demande expresse présentée avant le 31 août (avant la rentrée), accompagnée du relevé officiel des notes du baccalauréat.

TARIF ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Les éventuels frais bancaires occasionnés par le mode de paiement choisi par le Client seront à la charge de celui-ci. Lors des éventuels voyages d'études, les frais de trajets et les repas (sauf cas particulier) ne sont pas inclus dans le coût de la formation. En cas de retard de paiement, L'AGR pourra refuser l'accès à la formation, sans préjudice de toute autre voie d'action. NB : la certification ou le diplôme liée au programme de formation ne pourra être délivrée que si le client suit l'intégralité de la formation (sauf cas exceptionnel).

CONDITIONS FINANCIÈRES PRÉVUES EN CAS DE D'ABANDON EN COURS DE FORMATION

L'inscription est considérée comme ferme et définitive à réception du dossier d'inscription signé, accompagné des pièces à joindre au dossier. En cas de désistement pour les nouvelles inscriptions, les frais de dossier restent acquis à l'école (pour constitution de dossiers et frais administratifs), sauf en cas d'échec au bac (voir article plus haut). Pour le cas où l'inscription de l'élève serait reportée d'un commun accord entre les parties sur l'année suivante, les frais de dossier seront transférés à l'année suivante. Dans l'hypothèse d'une exclusion en cours d'année, pour motif disciplinaire, manque de travail ou d'assiduité, l'intégralité du montant des frais de scolarité reste due à L'AGR. En cas de non-participation à la formation pour tout autre motif, le Client reste redevable auprès de L'AGR de l'intégralité des frais liés à son inscription sauf cas exceptionnels.

MODIFICATIONS DANS LE PROGRAMME

Dans le souci d'améliorer constamment ses programmes, L'AGR se réserve le droit, à tout moment, de changer d'intervenant, de cours, de planning ou d'apporter toutes modifications au programme dans un souci de qualité pédagogique.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à L'AGR en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de L'AGR pour les seuls besoins de la formation. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

LOI APPLICABLE

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre L'AGR et ses Clients.

LITIGES

En cas de litige portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture de la présente convention, les parties conviennent de soumettre celui-ci au Tribunal de Nantes auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes. L'AGR se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment.